

**Contrats doctoraux 2018-2019**

L'École doctorale 31 (Pratiques et théories du sens) dispose cette année de 8 contrats doctoraux. L’Université Paris Lumières (UPL) attribue, pour sa part et pour la quatrième année, 8 contrats doctoraux communs à la Communauté d’établissements. Ces contrats permettent un financement de la thèse pendant trois ans. Elles peuvent éventuellement s’assortir d’un avenant permettant d’effectuer une activité complémentaire rémunérée consistant en enseignement, valorisation des résultats de la recherche, diffusion de l’information scientifique et technique ou encore, expertise. La procédure d’attribution des contrats a lieu en juin.

Les candidatures portent sur un projet d’inscription en thèse en 2018-2019. Toute inscription en thèse a pour requis préalable l’obtention d’un diplôme de Master 2 Recherche ou équivalent. Les personnes inscrites en Master 2 en 2017-2018, et dont les résultats n’ont pas encore être délibérés par le jury compétent à la date fixée pour le dépôt du dossier peuvent candidater, en joignant à leur dossier le relevé des résultats déjà obtenus et une attestation de leur directrice ou directeur de mémoire de M2 concernant l’état d’avancement de ce projet et sa soutenance prévue.

Les modalités pour présenter sa candidature :

Les candidat.e.s sont présélectionné.e.s par les unités de recherche qui sont rattachées à l’École doctorale, après soumission d’un projet de recherche au directeur ou de la directrice de thèse pressenti-e. Il importe donc que les personnes qui souhaitent déposer une candidature prennent contact avec un directeur ou une directrice de thèse de leur choix.

Aucune candidature n’est admise en dehors de ce cadre. Si l’École doctorale recevait directement des candidatures externes ou internes, celles-ci seraient renvoyées aux unités de recherche de la discipline concernée.

**Calendrier de l’appel à candidatures :**

Pour les deux concours (31/PTS et UPL) la date limite de dépôt des dossiers auprès de l’école doctorale par les unités de recherche est fixée au lundi 4 juin 2018 (23h59).

* Pour les contrats doctoraux relevant exclusivement de l'École doctorale 31/PTS, l'examen des dossiers aura lieu le mardi 12 juin 2018. Les candidat.e.s retenu.e.s au titre de ce concours seront auditionné.e.s les 21 et 22 juin 2018.
* Pour le concours relevant d'UPL, une première sélection interviendra sur dossier le 12 juin. Suivra une première phase d’auditions au sein de l’établissement d’inscription qui, pour les canditat.e.s de l’Université Paris 8, aura lieu le **vendredi 15 juin**. Les auditions se tiendront **à** **l’Université Paris 8 :** 2, rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis, salle D143, bâtiment D, 2e étage (M° ligne 13, station Saint-Denis Université), de 9h00 à 17h00.

Les candidat.e.s retenu.e.s seront ensuite auditionné.e.s le **lundi 25 juin 2018** par un jury composé de membres du Collège doctoral de la ComUE. Les auditions se tiendront **à l’Université Paris Lumières**, 140 rue du Chevaleret, 75013 Paris, 8e étage (M° ligne 6, station Chevaleret), de 9h00 à 17h00.

**Attention ! Les candidat.e.s qui sont professeur.e.s certifié.e.s ou agrégé.e.s dans l’enseignement secondaire, doivent impérativement demander leur mise en disponibilité auprès de leur rectorat dans les délais fixés par ce dernier.**

Pour postuler à un contrat doctoral de l'École doctorale 31-PTS et/ou de l’Université Paris Lumières,

**vous ne déposez qu'un seul dossier auprès de l'ED**

Les candidat.e.s sont présélectionné.e.s par les unités de recherche qui sont rattachées à l’ED.

**Pour le concours de l'École PTS**

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants :

1 – qualité scientifique ;

2 – faisabilité.

**Pour le concours d'UPL**

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants :

1 – qualité scientifique ;

2 – originalité ;

3 – faisabilité ;

4 – transversalité (interdisciplinarité, collaborations internationales, [coopérations dans le cadre de la ComUE, membres et associés)](http://www.u-plum.fr/nos-membres) ;

5 – De préférence, inscription dans les axes de recherche de la ComUE :

* Sociétés de demain : durabilité, innovation sociale, émancipation humaine ;
* Droits : justice et injustice ;
* Création, d’hier à demain : arts, patrimoine, humanités.

Les modalités de candidature à un contrat doctoral peuvent être consultées sous le lien suivant : https://www.univ-paris8.fr/Contrat-doctoral-UPL-2016-3833

Dossier de candidature

Le dossier doit être composé des pièces suivantes (tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité).

* La fiche d’inscription complétée ;
* Un Curriculum Vitae académique (2 pages maximum) ;
* Un projet de thèse (4 pages maximum, police Times 12, bibliographie sommaire incluse. Par souci d’équité, les pages supplémentaires seront retirées du dossier).

**Dossier de Candidature 2018-2019** (cochez **la ou les** case(s)ci-dessous) :

 à un contrat doctoral de l’Université Paris Lumières

 à un contrat doctoral de l’ED 31 Pratiques et théories du sens

1 – Fiche d’inscription

**État Civil**

Civilité (Mme/M.) :

Nom : Prénom :

Adresse Électronique Téléphone

Signature du candidat :

**Master 2 ou équivalent**

Titre du mémoire de master 2 / équivalent

Mention et spécialité du master :

Université ayant délivré le diplôme :

**Titre du projet et encadrement de la thèse**

Titre du projet de thèse :

Tutelle (rayez les mentions inutiles) UPN – UP8 – CNRS – autre (précisez) :

École doctorale de rattachement :

Unité de recherche de rattachement :

Directeur ou Directrice de thèse pressenti.e (nom – prénom – statut) :

Nombre de doctorants encadrés par le directeur ou la directrice pressenti.e :

Codirecteur ou codirectrice éventuel.le (nom – prénom – statut) :

Établissement de rattachement :

Cotutelle éventuelle :

Université :

Pays :

Directeur ou directrice de thèse (nom – prénom – statut) :

**Dossier de Candidature 2018-2019** (cochez **la** case ci-dessous) :

2 – Curriculum Vitae académique (2 pages maximum) à renseigner ci-dessous.

**Dossier de Candidature 2018-2019** :

3 – Projet de thèse (à développer ci-dessous – l’ensemble ne doit pas dépasser 4 pages – police times 12)

1. Titre du projet de thèse
2. Résumé du projet de thèse (environ 3 pages)
3. Références bibliographiques relatives au projet (10 références au maximum)
4. Avis motivé du directeur ou de la directrice de thèse pressenti.e (maximum 10 lignes)
5. Avis motivé de la direction de l’unité de recherche (maximum 10 lignes)

Signatures

Directrice ou directeur de thèse :

Directrice ou directeur de l’Unité de Recherche :

Directrice ou directeur de l’École Doctorale :